

# Circulaire épinglée

La rentrée des élèves de 1<sup>re</sup> et terminale aurait-elle été reportée cette année après le 19 septembre ?

Préparer techniquement la rentrée pour les personnels de direction, consiste souvent à construire fin juin début juillet les services d'enseignement.

Ainsi, chacun est-il très attentif à toute modification de l'horaire des enseignements. C'est ainsi que nos collègues en lisant – sur leur lieu de vacances – le journal officiel du 1<sup>er</sup> août ont pu découvrir l'arrêté du 24 juillet 2002 modifiant l'arrêté du 18 mars 1999 modifié relatif à l'organisation et aux horaires des enseignements de classes de première et terminale des lycées sanctionnés par le baccalauréat général.

Voilà qui retient l'attention

## Article 1

Le tableau III relatif aux horaires de la série litté-

raire figurant en annexe de l'arrêté du 18 mars 1999 susvisé est modifié conformément à l'annexe du présent arrêté.

## Article 2

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la rentrée de l'année scolaire 2002-2003.

Mais d'annexe publiée au JO, point, un nota toutefois :

« Nota : le présent arrêté et son annexe *seront publiés* au bulletin officiel de l'éducation nationale du 19 septembre 2002 vendu au prix de 2,30 €. Ils seront disponibles au centre national de documentation pédagogique, 13 rue du Four, 75006 Paris, ainsi que dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique ».

# Absentéisme

Un communiqué du SNPDEN en date du 27 septembre...

« L'absentéisme est une affaire trop sérieuse pour relever essentiellement des ministres de l'intérieur et de la justice.

## ...repris dans la presse

*Libération*  
du 28 septembre

« Habituellement modéré dans ses commentaires, le Syndicat des proviseurs de lycées et des principaux de collège (SNPDEN) fait savoir que « l'absentéisme était une affaire trop sérieuse pour relever essentiellement des ministres de l'Intérieur et de la Justice ». Philippe Guittet, secrétaire général du SNPDEN, souligne qu'il existe « plusieurs sortes d'absentéisme qui n'appellent pas tous la même réponse ». Si certains élèves sèchent pour des activités répréhensibles, d'autres décrochent parce que personne n'a pris le temps de les entendre et d'autres encore parce qu'ils ont travaillé tard la veille dans un fast-food. « La sanction pénale n'est pas adaptée à ce type de situation, elle est même contre-productive », note ce proviseur. La lutte contre l'absentéisme passe par le repérage de ces différentes situations. En choisissant de supprimer plus de 5 000 postes de surveillants, le SNPDEN constate que le gouvernement rend ce travail de repérage plus difficile encore. Philippe Guittet rappelle qu'il existe par ailleurs des outils de répression : les proviseurs demandent parfois le non-versement des bourses pour sanctionner les lycéens déserteurs ».

*Le Parisien*  
du 28 septembre

« Le syndicat des chefs d'établissements (SNPDEN) signale, de son côté, « combien le contrôle sera rendu plus difficile par la suppression des 5 000 postes de surveillants et des 20 000 postes d'aides éducateurs prévue au budget ».

Bien que déjà identifié et combattu par les personnels de direction et d'éducation, l'absentéisme est un phénomène qui tend à se développer mais qui prend des formes très diverses : absences longues jusqu'au décrochage scolaire, absences perlées, absences ciblées sur certains cours, retards volontaires, présents-absents qui dorment en classe, « clients » de l'infirmier quand elle existe...

De nombreuses absences sont couvertes par les parents ou par des certificats de complaisance. Il faut rappeler que le contrôle sera rendu encore plus difficile avec la suppression des 5 000 postes de surveillants et des 20 000 aides/éducateurs prévue par le budget.

Le travail des équipes est complexe face à des familles souvent désemparées, face aux petits boulots qui se développent quelquefois pour subvenir aux besoins familiaux.

Par ailleurs les assistantes sociales et les infirmières sont en nombre très insuffisant. Le ministère de l'éducation nationale, doit, sans délai, engager une grande concertation sur l'absentéisme pour que le système éducatif réponde de manière plus satisfaisante à sa mission. Le SNPDEN a notamment proposé de ne valider les années scolaires, et donc le passage dans la classe supérieure que, si le temps de présence a été suffisant.

Élément marginal et qui doit le rester, la sanction pénale ne doit pas apparaître comme un affichage sécuritaire non appliqué et contre productif alors que la mission de l'école doit rester centrée sur l'éducation ».